

RELEVEMENT INDEMNITE SPECIALE de GESTION aux PERCEPTEURS RECE-
VEURS MUNICIPAUX

Monsieur le Maire donne lecture de la lettre du Percepteur,
Receveur Municipal.

Saint-Denis, le 24 Octobre 1950

N° 105

Le Percepteur - Receveur Municipal

à Monsieur le MAIRE ADJOINT - Saint-Denis -

Monsieur le Maire,

Affirmative
St Denis le 8/12/51
pr. Le Prefet et par de l'eq.
Le Secretaire Gen
Signe: Perant

Par circulaire n° 295 en date du 11 Août 1950 adressée à Messieu-
sieurs les Préfets, Monsieur le Ministre de l'Intérieur a décidé de
fixer au triple des taux actuellement pratiqués le taux maximum de l'
indemnité spéciale de gestion allouée aux percepteurs receveurs muni-
cipaux.

Cette indemnité pour laquelle vous avez bien voulu inscrire des
crédits au budget primitif de la Commune pour l'exercice 1950, s'élève-
rait pour l'année en cours à la somme de 8.633 francs.

En égard aux considérations exposées dans la circulaire susvisée
je vous serais reconnaissant de bien vouloir envisager la possibilité
de relever cette allocation pour la porter au chiffre de francs: 25.899
pour compter du 1er janvier 1950.

Une délibération pourrait être prise à cet effet à la plus pro-
chaine session du Conseil Municipal.

Les crédits supplémentaires à voter seraient de l'ordre de
16.000 Francs.

Dans l'attente que vous accueillerez favorablement ma requête
je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, avec mes remerciements, l'
assurance de mes sentiments les meilleurs./.

Signé: Emile HOARAU.

M. le MAIRE. - Pour pouvoir payer cette allocation à compter
du 1er janvier 1950 je vous demande l'autorisation de virer la somme
de SEIZE MILLE FRANCS (16.000 F) de l'article 15 "Habillement de la
Police" à l'article 11 "Indemnité de gestion au Receveur Municipal".

Adopté à l'unanimité.

Vu et soumis à l'approbation
de M. le Prefet
St Denis le 8/12/51
pr. Le Secretaire General
Le Chef de division delégué
Signe: Gavarni

avis favorable
St Denis le 2/1/51
Le Tresorier Payeur Gen
Signe: Hamel